
L'INVITATION DE LA MODIFICATION 2

La modification 2 vise à intégrer officiellement les modifications suivantes à l'invitation :

1. Modifier l'invitation conditions générales à l'article 4.2.1 Meilleure note combinée pour le mérite technique et le prix.

En conséquence, l'invitation est modifiée comme suit :

SUPPRIMER: L'article 4.2.1 Meilleure note combinée pour le mérite technique et le prix dans son intégralité.

INSÉRER:

4.2.1 Meilleure note combinée pour le mérite technique et le prix

Pour être déclarée conforme, une soumission doit :

- (a) satisfaire à toutes les exigences de la demande de soumissions;
- (b) respecter tous les critères obligatoires;
- (c) obtenir le minimum requis de 29 points au total pour les critères d'évaluation technique qui font l'objet d'une notation. La note maximale est de 37 points.
- (d) Les soumissions qui ne répondent pas aux exigences (a) ou (b) ou (c) seront déclarées non recevables.
- (e) La sélection sera faite en fonction du meilleur résultat global sur le plan du mérite technique et du prix. Une proportion de 75% sera accordée au mérite technique et une proportion de 25% sera accordée au prix.
- (f) Afin de déterminer la note pour le mérite technique, la note technique globale de chaque soumission recevable sera calculée comme suit : le nombre total de points obtenus sera divisé par le nombre total de points pouvant être accordés, puis multiplié par 75%.
- (g) Afin de déterminer la note pour le prix, chaque soumission recevable sera évaluée proportionnellement au prix évalué le plus bas et selon le ratio de 25%.
- (h) Pour chaque soumission recevable, la cotation du mérite technique et la cotation du prix seront ajoutées pour déterminer la note combinée.
- (i) La soumission recevable ayant obtenu le plus de points ou celle ayant le prix évalué le plus bas ne sera pas nécessairement choisie. La soumission recevable qui obtiendra la note combinée la plus élevée pour le mérite technique et le prix sera recommandée pour l'attribution du contrat.

Toutes les autres conditions restent inchangées